



**CONFÉRENCES À VOS FRIGOS OFFERTES AUX ORGANISATIONS  
RÈGLEMENT : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION  
ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Les inscriptions débutent le 22 octobre 2018 à 10 h 00 et se terminent le 16 novembre 2018 à minuit (ci-après, appelée la « période d'inscription et de participation »).

**A. DÉFINITION**

1. L'organisation (ci-après, appelé l'« ORGANISATION » peut-être une entreprise (privée ou publique), un cégep, une université, un organisme ou une institution disposant d'un établissement au Québec ou au Nouveau-Brunswick, en dehors de la communauté éducative du primaire ou du secondaire. La conférence *À vos frigos* a pour objectif d'outiller et de sensibiliser les employés, ainsi que les bénéficiaires et/ou clients de cette ORGANISATION dans le cas d'une organisation à but non lucratif, à lutter contre le gaspillage alimentaire. Pour y participer, une personne représentante autorisée de l'ORGANISATION doit remplir le formulaire d'inscription et de participation aux conférences *À vos frigos*. Un nombre de cent conférences (maximum) seront présentées, lesquelles sont d'une durée de 60 minutes et sont dispensées dans les locaux de l'ORGANISATION par un expert en gaspillage alimentaire.

**B. CONDITIONS PRÉALABLES**

2. Seul un représentant autorisé de l'ORGANISATION peut soumettre un formulaire d'inscription et de participation. Un formulaire soumis par une personne œuvrant au sein d'une organisation qui n'est pas autorisée par cette dernière à agir en son nom sera refusé.
3. La conférence est destinée aux employés de l'ORGANISATION ainsi qu'aux bénéficiaires et/ou clients d'organisations à but non lucratif, ayant un statut juridique et hors de la communauté éducative du primaire et du secondaire.
4. Un minimum de 15 (et un maximum de 70) employés, bénéficiaires et/ou clients de l'ORGANISATION souhaite participer à la conférence.
5. En inscrivant votre ORGANISATION aux conférences *À vos frigos* offertes et afin d'y être éligible, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions d'inscription et de participation et de la politique de confidentialité, que vous acceptez en cochant la case appropriée sur le formulaire d'inscription et de participation. Vous consentez aussi à respecter ces conditions et cette politique tout au long de la durée de la période d'inscription et de participation. Dans l'éventualité où vous n'accepteriez pas les présentes, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de refuser votre inscription et de ne pas en tenir compte.

**C. ADMISSIBILITÉ**

6. Les conférences *À vos frigos* offertes sont destinées aux entreprises (privées ou publiques), cégeps, universités, organismes ou institutions disposant d'un établissement au Québec ou au Nouveau-Brunswick et dont les employés, ainsi que bénéficiaires et/ou clients participants à la conférence, sont tous âgés de 16 ans et plus.
7. L'inscription aux conférences *À vos frigos* offertes constitue une candidature qui sera analysée par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA. Le choix des organisations gagnantes sera déterminé en fonction de plusieurs facteurs, notamment le nombre de participants, les dates de disponibilité et des dates au cours desquelles la tournée d'ateliers-conférences *À vos frigos* est présente dans la région dans laquelle se trouve l'établissement de l'ORGANISATION.
8. Les salariés, dirigeants et membres du conseil d'administration de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, de La Tablée des Chefs ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille), ne sont pas admissibles aux conférences *À vos frigos*.

#### **D. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AUX CONFÉRENCES À VOS FRIGOS**

10. Les conférences *À vos frigos* seront annoncées via des publications sur les sites Web [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org) et [www.iga.net](http://www.iga.net) ainsi que sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) et dans les communications aux marchands IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick. Pour participer à partir d'un ou des sites Web et des réseaux sociaux, l'ORGANISATION pourra cliquer sur le lien mentionné dans la publication et elle sera automatiquement redirigée vers la page des conférences *À vos frigos* offertes aux organisations, laquelle est accessible au [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org) et contient le formulaire d'inscription et de participation.
11. L'inscription s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription et de participation, accessible via l'hyperlien suivant (<http://www.jourdelaterre.org/avosfrigos>), lequel sera hébergé sur le site Web de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ([www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org)). Un représentant autorisé de l'ORGANISATION est tenu de dûment remplir et envoyer le formulaire en ligne en y inscrivant des renseignements véridiques, exacts et complets. Tout formulaire comprenant un renseignement faux, inexact ou incomplet entraîne automatiquement la disqualification de l'ORGANISATION.
12. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de demander en tout temps une preuve d'admissibilité de l'ORGANISATION ainsi qu'une preuve d'identité ou d'admissibilité du représentant autorisé. Le délai de fournir une telle preuve dans un délai raisonnable entraînera la disqualification de l'ORGANISATION.
13. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA n'assume aucune responsabilité pour les formulaires d'inscription et de participation perdus, détruits ou mal dirigés, ni pour tout défaut technique entourant leur réception.
14. Dans les 10 à 14 jours précédents la conférence, le représentant autorisé de l'ORGANISATION sera contacté afin de confirmer que la date à laquelle il est souhaité que la conférence se tienne concorde avec la tournée de conférences et d'ateliers *À vos frigos* tenus dans les magasins IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick.
15. Une inscription par ORGANISATION.

16. Si l'ORGANISATION n'est plus en mesure de recevoir la conférence après la confirmation de participation reçue, le représentant autorisé de l'ORGANISATION devra aviser Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA 3 jours ouvrables avant la date de la conférence à laquelle l'ORGANISATION est inscrite via l'adresse courriel suivante : [avosfrigos@jourdelaterre.org](mailto:avosfrigos@jourdelaterre.org). À défaut de quoi des frais de 100\$ pourraient être réclamés à l'ORGANISATION afin de dédommager Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA.
17. Si Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA juge que les conférences *À vos frigos* offertes ne peuvent se dérouler comme prévu ou si l'administration, l'intégrité ou le bon fonctionnement des conférences *À vos frigos* est atteint, notamment en raison d'une défaillance du système informatique, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre les conférences *À vos frigos* avec le consentement de ses partenaires.

#### **E. DROIT À L'IMAGE**

18. L'ORGANISATION et son représentant autorisé reconnaissent que des photographies pourraient être prises et/ou des vidéos filmés dans le cadre de la tenue d'un ou des conférences *À vos frigos* et, par les présentes, autorisent la captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public des images et/ou du son capté par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et/ou ses partenaires et consent à ce que telles captation, fixation, reproduction et représentation au public soient utilisées à des fins de promotion et de diffusion dans les médias, sites Web ou médias sociaux par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques, mobiles ou non, amovibles ou non, connectés à un réseau ou non. La transposition du contenu sur d'autres supports ou dans d'autres formats en fonction de l'évolution des technologies est consentie.
19. L'ORGANISATION et son représentant s'engagent à obtenir l'autorisation des participants (employés, bénéficiaires et/ou clients) à la conférence quant à la captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public d'images, incluant la leur, et/ou du son captés par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et/ou ses partenaires dans le contexte de la tenue des conférences et qu'ils consentent à ce que telles captation, fixation, reproduction et représentation au public soient utilisées à des fins de promotion et de diffusion dans les médias, sites Web ou médias sociaux par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques, mobiles ou non, amovibles ou non, connectés à un réseau ou non. La transposition du contenu sur d'autres supports ou dans d'autres formats en fonction de l'évolution des technologies doit aussi être consentie. Une déclaration à cet effet destinée à être signée par chacun des participants à la conférence sera remise au représentant autorisé de l'ORGANISATION. Dans l'éventualité où un salarié n'autorise pas telle captation, fixation, reproduction et représentation de son image et/ou de sa voix, il devra aviser par écrit Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et exprimer tel refus aux représentants autorisés de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et à l'expert en gaspillage alimentaire présent sur place préalablement au déroulement de la conférence et devra prendre les moyens raisonnables afin que son image et/ou sa voix ne soient pas captées par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et ses partenaires.

#### **F. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION**

20. L'ORGANISATION sera entièrement responsable des frais, réclamations, jugements ou autres dépenses (y compris les honoraires d'avocats) résultant des dommages causés par sa négligence ou celle des employés, bénéficiaires et/ou clients participants à la

conférence s'engage à garantir et indemniser Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobeys Québec ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées et leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants contre tout dommage, plainte ou demande émanant de tiers consécutifs à :

- 20.1 une inscription aux conférence *À vos frigos* et l'utilisation de la plateforme d'inscription et sans limiter la généralité de ce qui précède, l'envoi, l'affichage, le téléchargement, la diffusion ou la transmission d'informations par l'ORGANISATION ou par un tiers qui utilise son ordinateur, même si cette utilisation est faite sans la permission de l'ORGANISATION ;
  - 20.2 la participation à une conférence;
  - 20.3 au non-respect des mesures de sécurité de base;
  - 20.4 au refus d'agir de façon prudente et diligente;
  - 20.5 la violation de tout aspect des présentes conditions d'utilisation;
  - 20.6 la violation de tout droit d'un tiers, y compris, mais non de façon limitative, les droits d'auteur, les droits de propriété et les droits de la protection des renseignements personnels.
21. L'ORGANISATION assume l'entière responsabilité de l'inscription et de la participation des employés, bénéficiaires et/ou clients à la conférence et dégage de toute responsabilité Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobeys Québec et de leurs sociétés et agences affiliées ainsi que leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires, contractants et commanditaires. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobeys Québec ainsi que leurs sociétés et agences affiliées ne peuvent présenter aucune garantie quant à la traçabilité des aliments qui seront obtenus, cuisinés et consommés lors de la conférence ainsi que quant à la présence d'allergènes dans ces aliments. L'ORGANISATION et ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants ne pourront tenir Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobeys Québec ainsi que leurs sociétés et agences affiliées responsables de quelque réaction que ce soit qui pourrait être en lien avec la participation aux conférences *À vos frigos*, incluant le contact ou la consommation des aliments.

#### **G. AVIS**

22. Tout avis ou notification pourra être adressé par courriel.
23. La nature des avis variera selon les circonstances. Le représentant de l'ORGANISATION sera avisé dans les cas suivants :
- 23.1 un courriel de confirmation de réception du formulaire de participation;
  - 23.2 dans le cas où l' ORGANISATION est sélectionné afin de participer à une conférence, quand et à quelle heure la conférence se tiendra.
26. S'il devient nécessaire ou utile de donner un avis en vertu des présentes, cet avis doit être donné, à moins d'une disposition à l'effet contraire, soit par courrier recommandé (avec avis de réception), soit par courriel ou encore signifié par huissier (même sous l'huis de la porte).

27. Tout avis donné en vertu des présentes doit être livré et remis ou signifié à l'adresse suivante :

Tous les Jours | Jour de la Terre Québec | Fonds Éco IGA  
5818, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec)  
H2T 1T3  
avosfrigos@jourdelaterre.org  
À l'attention de Pierre Lussier

#### **H. CONFIDENTIALITÉ, ACCÈS NON AUTORISÉ ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**

28. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des informations transmises par le représentant autorisé de l'ORGANISATION. Toutefois, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne garantit pas la protection des informations de l'ORGANISATION contre l'accès non autorisé de tiers mal intentionnés.
29. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne garantit ni ne déclare que le service sera à l'abri de pertes, corruption, attaques, virus, interférences, piratages ou autres atteintes à la sécurité et Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline toute responsabilité qui en résulterait.
30. En aucune circonstance, Tous les Jours et/ou ses administrateurs et/ou dirigeants et/ou salariés et/ou partenaires et/ou fournisseurs et/ou collaborateurs et/ou sous-traitant et/ou agent(s) et/ou contractant(s) et/ou concédant(s) de licence ne seront responsables, directement ou indirectement, de quelque dommage direct, indirect, exemplaire spéciaux, accessoires ou autres ou de toute perte de données, de revenus ou de profits, perte ou dommage ou revendication de tierce partie survenant ou en relation avec la tenue des conférences *À vos frigos*. L'ORGANISATION renonce également à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobeys Québec ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées et leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants.
31. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne sera pas responsable de l'inexécution d'aucune de ses obligations ou des pertes ou dommages attribuables à quelque cause que ce soit si cette inexécution, perte ou dommage est causé par une force majeure, un incendie ou autre incident de nature similaire ou par une guerre, un désastre, des émeutes, grèves, impossibilité d'accès (lock-out), conflit de travail, pénurie de matériel ou de personnel ou par toute autre circonstance sur laquelle Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA n'a aucun contrôle.
32. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline toute responsabilité dans l'éventualité où l'ORGANISATION, son représentant autorisé ou l'un de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants fournit une information erronée entraînant l'impossibilité de remplir le formulaire ou d'évaluer votre demande.

#### **I. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS**

33. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA respecte le droit à la protection des renseignements, incluant les renseignements personnels, conformément aux lois du Québec et du Canada.

34. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA peut être appelé à recueillir des renseignements au sujet de l'ORGANISATION et de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants. Ces renseignements sont utilisés exclusivement par Tous les Jours à des fins statistiques ou pour communiquer l'ORGANISATION, lui fournir les services, le contenu ou les renseignements demandés ou transmettre des informations susceptibles d'intéresser ses représentants autorisés et ses salariés, notamment par le biais d'infolettres, ce à quoi ils consentent. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne se servira des renseignements personnels qu'à ces fins, à moins d'avoir obtenu le consentement de l'ORGANISATION. Le représentant autorisé de l'ORGANISATION n'y consent et s'engage à obtenir tel consentement des employés, bénéficiaires et/ou clients participants de l'ORGANISATION.
35. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'engage à protéger les données de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés et de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants. Nous n'utilisons les renseignements communiqués que pour remplir les demandes de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés, de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants et/ou communiquer avec ces derniers. Les données personnelles et confidentielles confiées sont exclusivement destinées à faciliter la visite de l'interface et du site Web l'hébergeant, livrer le contenu demandé ou susceptible d'intéresser l'ORGANISATION, ses représentants autorisés et ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants et/ou communiquer avec ces derniers.

#### **J. LA PROTECTION DES DONNÉES CONFIDENTIELLES**

36. Nous observons de strictes mesures de sécurité en ce qui a trait à l'archivage et à la divulgation des informations transmises afin d'éviter tout accès non autorisé ou utilisation inappropriée.
37. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'efforcera de raisonnablement protéger les renseignements fournis en rapport avec l'inscription et participation aux conférences *À vos frigos*, mais l'ORGANISATION reconnaît et accepte que de tels renseignements sont fournis au propre risque de ces derniers. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline par les présentes toute responsabilité à l'égard de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés et de ses salariés pour toutes pertes ou responsabilité de quelque façon que ce soit relativement à de tels renseignements.

#### **K. TRANSMISSION DES COORDONNÉES À DES TIERS**

38. Tout en garantissant la plus grande confidentialité, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'engage à ne pas divulguer ni commercialiser à des tiers quelque information que ce soit vous concernant, sauf aux termes d'une contrainte légale (par témoignage en justice, interrogatoire, demande de documents, citation à comparaître, demande d'enquête ou autre procédure semblable suivant une ordonnance d'un tribunal compétent, ou afin de se conformer aux conditions applicables imposées par un organisme gouvernemental ou une autre autorité de réglementation, ou autres obligations légales) ou après avoir obtenu le consentement de l'ORGANISATION via son représentant autorisé. Il est entendu que le Fonds Éco IGA est administré par Tous les Jours | Jour de la Terre et que cette entité ne peut donc être considérée comme étant un tiers aux fins des présentes.

**L. ACCÈS À LA PLATEFORME D'INSCRIPTION**

39. L'ORGANISATION accepte de ne pas utiliser ou lancer de systèmes automatisés, y compris, mais non de façon limitative, les « robots », les « navigateurs hors ligne », qui accèdent à la plateforme d'inscription d'une manière qui transmet aux serveurs davantage de requêtes dans une période donnée qu'une personne ne pourrait normalement le faire avec un navigateur Web en ligne traditionnel. Le représentant autorisé de l'ORGANISATION qui utilise un formulaire d'inscription et de participation produit par script, macro-commande, reproduction robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé est automatiquement disqualifié et toutes les inscriptions reçues de ces personnes sont déclarées inadmissibles.

**M. MARQUE DE COMMERCE**

40. **JOUR DE LA TERRE EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE, TOUTE UTILISATION COMMERCIALE DOIT ÊTRE AUPARAVANT AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR TOUS LES JOURS | JOUR DE LA TERRE.**

**N. JURIDICTION**

41. Les présentes conditions d'inscription et de participation ainsi que la politique de confidentialité sont régies par les lois du Québec, dont les tribunaux ont la compétence exclusive. Par l'accès, la visite ou l'utilisation du site [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org), l'ORGANISATION reconnaît que les conditions d'utilisation sont régies et interprétées en accord avec les lois en vigueur dans la Province de Québec. L'ORGANISATION convient que le district judiciaire de Montréal est le lieu approprié pour l'audition de réclamations ou de poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

**P. MODIFICATION**

42. Les conditions d'inscription et de participation aux conférences *À vos frigos* ainsi que la politique de confidentialité peuvent être modifiées sans préavis.